



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-deux, le 14 décembre, à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Madame  
Jocelyne DUPLAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe le 8 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la  
présidence de Madame Jocelyne DUPLAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

### **PRÉSENTS :**

*Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Isabelle GAMEIRO,  
Monsieur Bernard BARRY, et Monsieur Guy VEROT (à partir de la délibération n° 2022\_12\_08),  
Adjoint, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

*Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur  
François AKAKO, Madame Dorothee SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame  
Karine PAULET, Madame Emilie SAGNOL, Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire pouvoir à Madame Jocelyne DUPLAIN  
Madame Ghislaine BERGER, pouvoir à Madame Manon GOURDY  
Madame Anne PICHON KELLY, pouvoir à Madame Isabelle GAMEIRO  
Madame Delphine BONNET, pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE  
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND, pouvoir à Monsieur Bernard BARRY  
Madame Laëtitia SABATIER, pouvoir à Madame Karine PAULET  
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*Monsieur Henri BARDEL  
Madame Adeline BRUN  
Monsieur Guy VEROT (jusqu'à la délibération n° 2022\_12\_07)  
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

**Secrétaire de séance :** Madame Karine PAULET élue à l'unanimité

**Objet :** Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint  
technique principal 1<sup>ère</sup> classe

*(Délibération 2022\_12\_18)*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Considérant que conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque  
collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de  
l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps  
complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps  
complet, soit 35 heures, à compter du 1er janvier 2022 référencé 2022-07P.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, approuve la création de l'emploi précité au tableau des effectifs de la collectivité, autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent projet de délibération, dit que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de l'exercice courant.

<b>Membres en exercice</b>	<b>26</b>
<b>Présents</b>	<b>16</b>
<b>Représentés</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

<b>Quorum</b>	<b>13</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>23</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 16/12/2022  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le : 16/12/2022

Pour Copie conforme  
Le 16/12/2022

L'adjoint aux finances,  
Monsieur Didier ROUCOUSE

